



Délégué(e) médical(e) certifié(e) shqa

Délai d'inscription: 08.02.2024

Profil professionnel

L'examen d'association de délégué/e pharmaceutique shqa s'adresse aux personnes issues d'un domaine extérieur et qui souhaitent se tourner à l'avenir vers le service externe pharmaceutique ou OTC.

L'examen se déroule par écrit.

Pour ce profil professionnel, le contenu de l'examen déterminant est défini dans le catalogue des objectifs d'apprentissage. Il comprend les domaines de la médecine, de la pharmacologie, du droit et de l'éthique suisses, de l'économie d'entreprise et du système de santé suisse.

Le certificat d'association "délégué/e médical/e certifié/e shqa" atteste que son ou sa titulaire possède sur le système de santé suisse des connaissances approfondies et confirmées lui permettant d'avoir des entretiens clientèle compétents avec des professionnels de la santé.

Quelques informations intéressantes et utiles concernant l'examen

L'examen écrit se déroule de manière électronique au moyen d'une tablette. En cas de dysfonctionnements techniques liés à l'infrastructure informatique, l'examen sera reporté. Veuillez réserver la date de report: **samedi 13 avril 2024**.

Groupe(s)-cibles

- Personnes désireuses de débiter dans le secteur pharmaceutique.
- Personnel des services externes, tels les délégués médicaux, Product Representatives, Sales Representatives, responsables des ventes/Sales Manager et Key Account Manager.
- Collaborateurs du service interne, tels que Product Manager, assistants et personnel de département médical.
- Collaborateurs étrangers souhaitant acquérir des connaissances spécifiques relatives à la Suisse

Règlement d'examen

Le règlement actuellement applicable à l'examen d'association "Délégué(e) médical(e) certifié(e) shqa" a été approuvé par le Comité de la shqa le 22 décembre 2020.

Il fixe les conditions-cadres de l'examen et en précise des aspects essentiels, tels que :

- les conditions d'admission
- le catalogue des objectifs d'apprentissage
- les dates et délais
- la méthode d'examen
- les inscriptions et admissions
- les règles d'annulation
- la réussite et la répétition de l'examen
- les oppositions et voies de recours

Veuillez étudier le règlement d'examen (voir la zone de téléchargement).

Objectifs d'apprentissage

Eléments ciblés par l'examen:

Délégué(e) médical(e) certifié(e) shqa

Inscription fermée

Date

jeudi 4 avril 2024

Langue

Allemand, Français

En fonction du nombre de candidats

Type d'événement

Examen

Lieu

Universität Bern

Fabrikstrasse 6, 3012 Bern

[Plan du site](#)

Coût par personne (hors TVA)

CHF 1'100.– (pour les membres de la shqa)

CHF 2'800.– (pour les non-membres)

Personnes de contact



Nicole Morof

+41 41 500 07 84



Rebecca Siegmann

+41 41 500 07 86

- a) connaissance des bases et des conditions cadres du marché des médicaments dans les domaines juridique, de la gestion d'entreprise et de l'éthique ;
- b) connaissances de base en pharmacodynamique, pharmacocinétique, anatomie, physiologie, physiopathologie, études cliniques et connaissance de la terminologie utilisée dans le domaine médical
- c) aptitude à reconnaître les besoins des professionnels de la santé et à les informer et les conseiller en tant que partenaire, de manière équilibrée et correcte, sur les produits et services représentés

L'examen écrit de 2023 se rapportant à l'objectif d'apprentissage « Fondements juridiques et éthiques » est basé sur les lois et ordonnances en vigueur au 1er janvier 2023.

Veuillez étudier les objectifs d'apprentissage (voir la zone de téléchargement).

Méthode d'examen



Les connaissances des candidat(e)s sont testées à l'aide de 90 questions à choix multiple. Les candidat(e)s disposent de 3 heures pour passer l'examen. L'examen se déroule de manière électronique au moyen d'une tablette.

[Vidéo introductif à l'examen sur tablette](#)

Conditions d'admission



Selon le règlement d'examen 4.7 "Inscription" et 4.8 « Autorisation » les critères suivants sont déterminants :

- un diplôme acquis dans en Suisse ou à l'étranger pour une formation professionnelle, dans une école supérieure ou à l'université ou un diplôme équivalent
- en cas d'absence de diplôme: des justificatifs d'expériences professionnelles probants fournissant des indices suffisamment solides de l'aptitude du candidat à exercer la profession de délégué médical

Si vous avez des doutes quant à votre admission à l'examen, nous serons heureux de procéder pour vous à une clarification préliminaire. N'hésitez pas à nous joindre sous examen@shqa.ch, ou par téléphone.

Taxes



Candidats employés par une entreprise membre de shqa : CHF 1'100.-

Candidats employé dans une entreprise non membre de shqa, ainsi que pour toutes les autres personnes : CHF 2'800.00

Veuillez étudier le règlement des frais (voir la zone de téléchargement).

Auto-évaluation



Si vous souhaitez faire tester rapidement vos connaissances théoriques dès maintenant, il vous suffit de cliquer sur ce [Lien](#) et de passer l'auto-évaluation de l'Université de Berne avec une sélection de questions d'examen.

L'auto-évaluation n'indique pas la pondération en pourcentage des objectifs d'apprentissage, ni leur étendue ni le niveau de difficulté. La shqa n'entretient aucune correspondance sur le thème de l'auto-évaluation.

Vous trouvez les solutions dans la zone de téléchargement.

Conclusion



La réussite de l'examen vous donne droit au certificat d'association

"délégué(e) médical(e) certifié(e) shqa".

Inscription – documents à fournir



Lors de l'inscription, les documents suivants sont requis pour le contrôle d'admission.

- Votre curriculum vitae (version courte)
- Copie de votre passeport ou carte d'identité (recto et verso)
- Copie du certificat fédéral de capacité pour la formation professionnelle ou d'un diplôme universitaire ou d'une école supérieure, ou d'une qualification équivalente selon le point 4.7.2 du règlement d'examen.
- En l'absence de l'un de ces titres, des références de travail probantes comme preuve de la pratique professionnelle pour l'examen de l'aptitude au métier de délégué(e) médical(e).

Commission d'examen



La préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation finale de l'examen d'association relèvent de la responsabilité de la commission d'examen de la shqa. Le jury d'examen valide, entre autres, toutes les questions d'examen sur le plan du contenu et de la langue avant l'examen.

La Commission d'examen est composée d'un groupe de personnes possédant une expertise très large et approfondie en médecine, pharmacie, marketing, vente et droit. La majorité des membres de la commission ont également plusieurs années d'expérience professionnelle dans l'industrie pharmaceutique. La commission comprend aussi des membres de langue maternelle française

Composition de la commission d'examen:

- Barbara Schärer, Tribunal cantonal de Zurich, juge (présidente)
- Heidi Zbinden, Centramed AG, CEO (vice-présidente)
- Elodie Berger, CSL Vifor Pharma Switzerland SA, Head Medical Affairs
- Mirjam Britschgi, Bayer (Suisse) SA, Senior Lead Medical Affairs Specialty Medicine
- Dr. Marco Ceppi Hôpital cantonal de Zoug, responsable Pharmacie
- Philipp Faber, GlaxoSmithKline AG, First Line Sales Leader
- Sylvie Lindauer, IBSA Institut Biochimique SA, Key Account & Sales Manager
- Marcel Menzi, Bayer (Schweiz) AG, Key Account Manager
- Dr. Arnaud Sestier, Alexion Pharma GmbH, Associate Director Medical Affairs
- Christa Spitznagel, Leo Pharma, Head of Regulatory Affairs & Compliance
- Kathrin Stirnemann, Roche Pharma (Suisse) SA, Director Medical Customer Engagement
- Robert Witschi, Pfizer AG, MARA & Quality Lead

Adresse de contact:

swiss health quality association
Commission d'examen
Alpenstrasse 12
6300 Zoug
examen@shqa.ch

Cours préparatoires

Nous vous recommandons de suivre un cours de préparation à l'examen. Vous trouverez des organisateurs de cours dans la liste suivante, qui ne prétend pas être exhaustive, ainsi que sur Internet.

Les organisateurs de cours sont seuls responsables de la qualité et du contenu de la formation. Les offres ne sont ni vérifiées ni contrôlées par la shqa. La liste des organisateurs de cours publiée par la shqa ne s'accompagne d'aucun avis quant à la qualité de la formation dispensée. Pour des informations détaillées et de plus amples renseignements, veuillez vous adresser directement à ces organisateurs.

Notre conseil: contactez les écoles et demandez à votre réseau des expériences et des feedbacks: cela vous aidera à choisir le cours préparatoire.

Ecole Panorama Lausanne

+41 21 323 69 07
ecoles@rochepanorama.ch
<https://www.ecolepanorama.ch>

Langue : français

Erb training + education services GmbH

+41 78 622 94 24
sibylle.erb@etes.ch
<https://www.etes.ch>

Langue : allemand

evolab

+41 78 936 05 55
office@evolab.ch
<https://www.evolab.ch>

Langue : allemand et français

Eleonore Franzl

+41 78 247 68 88
office@eleonorefranzl.ch
<http://www.eleonorefranzl.ch>

Langue : allemand et français

Documents à télécharger

Règlement

Règlement des taxes d'examen

Objectifs d'apprentissage

Self-Assessment_FR_2024.pdf

